

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 11357
Numéro SIREN : 850 197 823
Nom ou dénomination : 14 BIRAGUE

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2020 sous le numéro de dépôt 114896

14 BIRAGUE

*Société par actions simplifiée à associé unique capital
social : 1.000,00 euros*

Siège social : 3-5 villa Wagram Saint-Honoré

233 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

RCS PARIS 850 197 955 823

EXTRAIT PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIEE

DU 22 JUIN 2020

Le 22 Juin 2020, PARIS

La société BELLEVILLE BMF EXPLOITATION, société par actions simplifiée au capital social de 10.000,00 euros, ayant son siège social à PARIS (75008) 233 rue du Faubourg Saint Honoré/ 3-5 villa Wagram Saint-Honoré, et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 850 199 068 associé unique (ci-après l' « Associé Unique ») de la société 14 BIRAGUE, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000,00 euros, dont le siège est à PARIS (75008) 233 rue de Faubourg Saint-Honoré / 3-5 villa Wagram Saint Honoré, au SIREN sous le numéro 850 197 823 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

Représentée par BMF HOSPITALITY société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros dont le siège social est sis 26/30 boulevard Biron -93400 Saint Ouen immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 790 907 620 en sa qualité de Présidente de l'Associé Unique

La société Exelmans Audit et conseil, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée est absente et excusée.

Monsieur Michael BERTINI, gérant de la Société BMF HOSPITALITY, Préside la séance,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le *31 décembre 2019* et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par *BMF HOSPITALITY* Président non associé.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le *31 décembre 2019*
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la dissolution anticipée ou non de la Société
- Non remplacement des commissaires aux comptes démissionnaires
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités

(....)

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation du résultat

Capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social

L'associée unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le *31 Décembre 2019*, les capitaux propres qui s'élèvent à – *62 238* euros pour un capital de *1 000* euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

L'associée unique prend acte que :

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice *2021*

Rappel des dividendes distribués

S'agissant du premier exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

TROISIÈME DECISION – DEMISSION COMMISSAIRES AUX COMPTES


L'associé unique, connaissance prise (i) de la démission du cabinet EXELMANS Audit et conseil, SELARL dont le siège social est au 21 rue de Téhéran Paris 8^{ème} immatriculée au registre du commerce et des sociétés de paris sous le numéro 482 026 739, à effet au 21

juillet 2020 et (ii) de la non obligation pour la Société de nommer de nouveaux commissaires aux comptes décide de ne pas procéder à leur remplacement.

QUATRIEME DECISION DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

 DocuSigned by:
88899067EAAD4E9
Belleville Bmf Exploitation